



3 Heures ENDURANCE SSV de Bordeaux à SAINT LAURENT D'ARCE

17 MARS 2018

VERSION 3 du 07-12-2017

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement complète le règlement standard SSV 2018

ARTICLE 1.P ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Sud-Ouest (ASACSO) organise le 17 Mars 2018 une course d'endurance SSV en doublure de l'épreuve de Championnat de France d'endurance TT du 18 Mars 2018 dénommée

ENDURANCE 3 H SSV DE BORDEAUX

comptant pour la **COUPE DE FRANCE SSV**

L'épreuve se déroule en 2 manches de 1H30 chacune.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Auto Aquitaine Guyane sous le N°01 en date du 23 novembre 2017. Le présent règlement a reçu l'agrément de la FFSA N° 16 en date du 13 décembre 2017.

ORGANISATEUR ADMINISTRATIF & TECHNIQUE :

L'Association Sportive Automobile Club du Sud-Ouest (ASACSO) 8 Place des Quinconces 33000 BORDEAUX

Tél 05 56 523 581 - asacso33@gmail.com - www.asa.acso.free.fr

1.1.P OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	LICENCE	ASA
PRESIDENT DU COLLEGE	LABEYRIE	Jean-Claude	1.996	10/09
Membre du Collège	FOURCADE	Annie	15.323	10/06
Membre du Collège	COMBE	Robert	11.108	10/06
DIRECTEUR DE COURSE GENERAL	BEGARIE	Jean	2.400	10/03
D.C.Adjoint	MOUTREUIL	Michel	20481	
D.C.Adjoint	POINTET	J.Louis	12.213	10/09
D.C. Adjoint	MONNIER	Sylvain	9.636	13/07
D.C. Adjoint	MONNIER	Sylvie	9.968	13/07
COM TECHNIQUE FEDERAL	LARQUEY	Serge	8.454	10/06
Commissaire Technique	FOURCADE	Alexandre	28.760	10/06
Commissaire Technique	VERRON	Sébastien	46.757	17/14
Commissaire Technique	ARCHAMBEAU	Hervé	235.528	10/09
Commissaire Technique	MAIRE	Jean-Marie	29.577	10/10
C.R.A.C.	JECKER	Renée	11.119	10/04
C.R.A.C.	FOURCADE	J.François	8.460	10/06
C.R.A.C.	MASSE	Elodie		
Relation Sécurité	QUINQUIS	Raymond	10.109	10/09
Médecin Chef	HERGUE	Michel	237.526	10/09
Relations Presse	MOINEAU	Olivier	241.764	10/09
Responsable Chronomètre	SAINT JEAN	Jean Marie	1.054	10/03
Coordinateur Organisation	TRILLAUD	Alain	5.436	10/09

ARTICLE 1-2P - INTERLOCUTEURS POUR L'EPREUVE :

Technique : Christian LANTRES 06 09 82 00 53

Administratif : Myriam LANTRES 06 11 12 69 18

PROGRAMME :

LUNDI 18 DECEMBRE 2017 :

- ouverture des engagements.

Lundi 05 MARS 2018 :

- clôture des engagements ou dès que le nombre de 50 engagés est atteint.

1.2.P HORAIRES

VENDREDI 16 MARS 2018 :

- de 16H00 - 19H30 : Vérification administratives et contrôles techniques à la salle des Fêtes de St-Laurent d'Arce.

- à 18H30 : Première réunion du Collège.

SAMEDI 17 MARS 2018 :

- de 07H00 - 07H15 : Vérification administratives à la salle des Fêtes de St-Laurent d'Arce.

- de 07H00 - 07H45 : Contrôles techniques sur le circuit.

- de 08H00 - 08H30 : Briefing pilotes au circuit devant le PC course.

- de 09H00 - 10H00 : Essais Qualifs

- de 10H30 - 12H00 : Première manche.

- de 13H30 - 15H00 : Deuxième manche.

- 18H15 : Remise des prix Coupe de France SSV.

1.3.P VERIFICATIONS

Conformes au règlement standard SSV

1.3.1.P VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les vérifications administratives se dérouleront le vendredi 16 Mars 2018 de 16H00 - 19H30 et le samedi 17 mars 2018 de 07H00 - 7H15 à la salle des fêtes de St Laurent d'Arce selon heure de convocation.

Les heures de vérifications administratives seront consultables sur le site à partir du 07/03/2017:
www.endurance-tt-debordeaux.fr

Les concurrents devront présenter leurs licences et une pièce d'identité.

1.3.2.P VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les vérifications techniques se dérouleront le vendredi 16 Mars 2018 de 16H00 - 19H30 à la salle des fêtes de St Laurent d'Arce, ½ h après le passage aux vérifications administratives

Les vérifications techniques se dérouleront le Samedi 17 Mars 2018 de 07H00 - 07H45 sur le circuit ½ h après le passage aux vérifications administratives.

ARTICLE 2.P ASSURANCES

Conforme au règlement standard SSV

ARTICLE 3.P CONCURENTS ET PILOTES

3.1.P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTION

Conforme au règlement standard SSV

Tout concurrent désirant participer aux 3 Heures d' Endurance SSV devra adresser la demande d'engagement dûment remplie et accompagnée du règlement des droits d'engagement, **avant le lundi 05 Mars 2018** à l'adresse suivante :

Christian LANTRES - Endurance TT de Bordeaux 2018

65, route de Caussade - 33450 MONTUSSAN

Tél 06 09 82 00 53 - christian.lantres@wanadoo.fr

L'enregistrement des engagements est établi en fonction des dates de réception des fiches d'engagements accompagnées du règlement (cachet de la Poste faisant foi).

Le montant des engagements s'élève à **300 Euros pour un équipage d'un seul SSV de 1-2-3 ou 4 pilotes.**

Les coéquipiers ne sont pas autorisés.

3.1.1.P NOMBRE D'ENGAGES

Le nombre minimum de concurrents engagés est de 20.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve si le nombre d'engagés minimum n'est pas atteint à la date de clôture le 05 mars 2018.

Toutefois, l'épreuve étant organisée en doublure d'une épreuve du championnat de France d'endurance TT, en cas d'annulation de l'épreuve principale, la course SSV pourrait être annulée. En cas d'annulation, les engagements seraient intégralement remboursés.

3.2.P EQUIPAGES

Le nombre minimum de pilotes par équipage doit être de 1 pour un seul SSV.

3.2.1.P LICENCES

Au minimum tous les membres d'un équipage devront être titulaires d'une licence FFSA :

- nationale concurrent conducteur terre (NCCT) ou
- régionale concurrent conducteur terre (RCCT) ou

- Titre participation sprint car (TPRT) (les Titres de Participation ne permettent pas de marquer des points à la Coupe de France SSV mais les points acquis par un titulaire d'un Titre de Participation pourront être conservés en cas de prise d'une licence annuelle dans la même saison.
- Possibilité de délivrance d'une licence par l'ASACSO Tél 05 56 523 581 - www.asa.acso.free.fr
asacso33@gmail.com
-

3.2.9.P TEMPS DE CONDUITE

Conforme au règlement standard SSV

Le temps de conduite maximum par pilote doit être de 1h30 en continu.

3.3. P NUMERO DE COURSE

Conforme au règlement standard SSV

ARTICLE 4.P VEHICULES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard SSV

4.1.P VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard SSV

4.2.P CARBURANT - ASSISTANCE- PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard SSV). Règles spécifiques Endurance SSV.

4.2.1P CARBURANT

Un arrêt minimum obligatoire de 5 mn par manche à la zone de ravitaillement.

4.2.2P MISE A LA TERRE ZONE RAVITAILLEMENT

Mise à la terre obligatoire lors du ravitaillement (réglementation 2018)

La mise à la terre avec piquet, câble etc. est prévoir et à installer par le concurrent (dépassant du sol de 0,50 m au minimum).

4.3.P RAVITAILLEMENT PENDANT LA COMPETITION

Conforme au règlement spécifique endurance SSV 4.2.3

4.4.P CAUTION MISE A DISPOSITION D'UN TRANSPONDEUR

Conforme au règlement standard SSV

Le montant de la caution est fixé à 250 € à remettre en chèque ou espèces aux contrôles administratifs. Elle sera restituée le soir de l'épreuve après retour du transpondeur à l'organisation.

4.5.P DISPOSITIFS DE SECURITE

(Conforme au règlement standard SSV)

4.6.P EQUIPEMENTS DE SECURITE

(Conforme au règlement standard SSV)

ARTICLE 5.P PUBLICITE

Les concurrents s'engagent à apposer les publicités fournies par l'Organisateur.

ARTICLE 6.P SITE ET INFRASTRUCTURE

6.1.P DESCRIPTION DU CIRCUIT D'ENDURANCE

La course se déroulera sur le circuit de Saint Laurent d'Arce (33). Il répond aux règles techniques et de sécurité des circuits tout terrain. Sens de la course : inverse des aiguilles d'une montre.

LONGUEUR : 4 kms

LARGEUR : 10 à 12 mètres.

6.2..P SIGNALISATION

(Conforme au règlement standard SSV).

6.3.P TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage officiel se situera au PC COURSE.

6.4.P SECOURS

(Conforme au règlement standard SSV).

Ils se situeront à proximité immédiate du PC course.

ARTICLE 7.P DEROULEMENT DE LA COURSE

Conforme aux règles spécifiques endurance SSV 2018

7.1.P BRIEFING

Le briefing pilotes sera tenu par le directeur de course le samedi 17 Mars 2018 à 08H00 au circuit devant le P.C. Course.

TOUS les pilotes devront y assister et signer la feuille de présence. Les pilotes absents seront pénalisés.

7.2.1.P ESSAIS CHRONOS

Une séance d'essais Quallifs aura lieu le Samedi 17 Mars 2018 de 09H00 à 10H00. Durant cette séance, chaque pilote devra couvrir au moins un tour chronométré.

Le meilleur tour retenu servira à définir la position sur la ligne de départ. L'équipage est libre de choisir le pilote qui prendra le départ.

Le classement de la première manche déterminera l'ordre de départ de la seconde manche.

7.2.2. P PARC FERME.

Les voitures seront obligatoirement mises en parc fermé à l'issue de chaque manche.

Les voitures se trouvant dans les stands à la fin d'une manche seront pénalisées de 5 tours être partiront des stands pour la manche suivante.

Tout concurrent abandonnant dans une manche ne sera pas classé.

Tout concurrent qui passera la ligne d'arrivée plus de 15 minutes après le passage du 1er ne sera pas classé.

Au baissé du drapeau à damiers, l'entrée et la sortie des stands sera fermée.

7.3.P COURSE.

7.3.1.P Départ

Grille de départ.

Procédures de départ.

Départ.Départ de la zone des stands.

Articles conforme aux règles spécifiques endurance SSV 2018.

7.3.2.P Arrivée.

Interruption de la course.

Modifications de circuit pour circonstances exceptionnelles.

Interventions safety-car sur le circuit.

Articles conforme aux règles spécifiques endurance SSV 2018.

ARTICLE 8.P RECLAMATIONS / APPELS

(Conforme au règlement standard SSV).

ARTICLE 9.P CLASSEMENT

Conforme aux règles spécifiques endurance SSV 2018. Le classement final de l'épreuve sera affiché au PC course après validation par le collège des commissaires. Les points comptant pour la Coupe de France SSV seront attribués à l'issue de l'épreuve.

ARTICLE 10.P TROPHEES & COUPES

Les trophées seront distribués sur la base du classement final de l'épreuve, le samedi 17 Mars 2018 à partir de 18H15.

Un trophée ou coupe sera attribué par équipe aux 3 premiers du classement scratch et au 1^{er} de chaque classe de l'épreuve.

Le trophée spécial « Coupe de France SSV de Bordeaux 2018 » sera remis à chaque équipage présent à la remise des prix.

PRESCRIPTIONS A CETTE ÉPREUVE :

La circulation sur la voie publique ou en dehors de l'enceinte du circuit est strictement interdite aux véhicules de compétition. Le concurrent engagera sa responsabilité et assumera seul toutes les conséquences de son infraction ou de celles de son équipe d'assistance. La responsabilité de l'organisateur ne pourra pas être retenue.

En dehors des véhicules de compétition, l'usage et la circulation de tout engin motorisé ou non (quads, SSV, motos, voitures électriques, drones en survol, vélos, tricycles, trottinettes) est rigoureusement interdit dans l'enceinte du circuit ainsi que dans le parc pilotes. Sur toute la durée de la manifestation, Les concurrents restent responsables de la sécurité de leurs accompagnants tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs stands

Il en sera de même pour le respect des consignes de sécurité dans les zones d'assistance où le concurrent sera seul responsable en cas d'accident.

Pour la tranquillité publique, il est interdit de faire tourner les moteurs des autos quelles qu'en soient les raisons de 22H à 06H du matin.